

**COMMUNIQUÉ DE PRESSE**  
**Pour diffusion immédiate**

**RÉACTION DE LA MRC DE MONTCALM**  
**Dossier de la fibre optique / Internet haute-vitesse**

**Sainte-Julienne, le 27 novembre 2020** — Suite aux publications rapportées dans certains médias nationaux, et concernant la firme BC2, la MRC de Montcalm tient à apporter certaines précisions.

En 2016, les services internes de la MRC ont élaboré un important devis en vue d'obtenir les services professionnels nécessaires à la mise sur pied d'un vaste projet de déploiement de fibre optique sur le territoire de la MRC de Montcalm. Ce devis a été confectionné par la MRC elle-même, à l'interne, et il a même été révisé par les procureurs de la MRC. Il est inexact de dire, comme certains le prétendent, que ce devis a été préparé par un consultant externe tout comme il est inexact d'affirmer que ce devis « ciblait » qui que ce soit.

Ce devis prévoyait également, comme condition de conformité des soumissionnaires intéressés, que ceux-ci devaient avoir déjà obtenu, pour le compte d'un tiers, une subvention dans le cadre du programme fédéral « Canada Branché ».

Et il est bel et bien exact que la MRC avait le souci (et l'a toujours) de s'assurer de cette source de financement (subvention) pour rendre financièrement réaliste la mise en œuvre d'un tel projet sur le territoire de la MRC de Montcalm.

Au moment de l'ouverture des soumissions, une analyse de conformité à laquelle ont participé les procureurs de la MRC a démontré la non-conformité du soumissionnaire Cima+ d'où le rejet de sa proposition. Insatisfaite, Cima+ a alors entrepris une poursuite contre la MRC, poursuite à laquelle la MRC se défend. L'audition doit se tenir au printemps prochain.

Par respect envers le tribunal, la MRC n'entend pas commenter publiquement le dossier judiciaire qui l'oppose à la firme Cima+ autrement qu'en référant à ce qui a déjà été versé au dossier de la cour pour valoir défense, c'est-à-dire que la MRC a scrupuleusement respecté les paramètres de la loi et a agi à bon droit en constatant la non-conformité d'une soumission et la conformité d'une autre.

La MRC rappelle que la loi la force à n'accepter que les plus basses soumissions conformes.

En contrôlant totalement le message, le quotidien, La Presse fait en sorte de créer un sentiment d'inquiétude parmi notre population et prend part activement à la fabrication de fausses intentions injustement associées à la MRC de Montcalm, ce que nous déplorons haut et fort.

La MRC de Montcalm réitère qu'elle a agi en toute légalité et selon les règles de l'art dans le processus d'octroi du contrat et demeure sereine face au procès qui s'annonce, confiante qu'elle a pris les décisions qui s'imposaient, en 2016.

**DÉPASSEMENT DES COÛTS**

Le dépassement de coût de 54% est attribuable presque en totalité au refus incessant de BELL d'utiliser ses infrastructures de soutènement afin d'y fixer notre fibre optique.

Des méthodes alternatives comme du forage directionnel et de l'enfouissement ont dû être utilisées, ce qui a fait gonfler terriblement les coûts.

## **SURVEILLANCE DES TRAVAUX**

Le déploiement du service et la surveillance de celui-ci ne sont pas une responsabilité de la MRC de Montcalm, mais de l'OSBL, Montcalm Télécom et fibre optique (MTFO).

## **DÉPARTS D'EMPLOYÉS**

Il est tendancieux d'émettre un jugement en créant un lien entre les départs récents à la MRC de Montcalm et la cause pendante devant les tribunaux. Le dossier de la poursuite date de plus de 3 ans et les départs de 3 cadres n'ont aucun lien avec celui-ci.

La MRC de Montcalm souhaite mettre fin à cette campagne de dénigrement qui fait rage depuis quelques semaines dans les médias. Les élu(e)s travaillent de façon intègre et sont soucieux du meilleur pour leurs citoyens.

Par souci d'équité et par respect pour le tribunal, nous n'allons pas argumenter davantage dans ce dossier.

## **ENQUÊTE DE L'AMP**

En ce qui a trait au processus d'enquête qui aurait été entrepris par l'Autorité des marchés publics, non seulement la MRC y prêtera sa plus entière collaboration, mais il est important de souligner que c'est la MRC elle-même qui a avisé l'Autorité des marchés publics d'une situation qui a été portée à son attention au cours de l'été 2020.

Agissant dans la plus grande transparence, la MRC a adopté une résolution afin d'informer l'AMP d'une préoccupation qui avait été portée à son attention et la MRC de Montcalm se dit confiante que l'Autorité des marchés publics fera le travail qui est le sien.

## **MRC DE MONTCALM**

La MRC de Montcalm située dans Lanaudière regroupe 9 municipalités et 1 ville. Elle représente les intérêts d'un peu plus de 56 000 Montcalmois et Montcalmoises. Les municipalités et ville qui la composent sont : Saint-Calixte, Sainte-Julienne, Saint-Alexis, Saint-Liguori, Saint-Roch Ouest, Saint-Jacques, Saint-Esprit, Sainte-Marie-Salomé, Saint-Roch-de-l'Achigan et Saint-Lin-Laurentides (ville).

### **Source :**

Madame Stéphanie Therrien  
Directrice des communications  
MRC de Montcalm  
(450) 831-2182 poste 7092  
[communications@mrcmontcalm.com](mailto:communications@mrcmontcalm.com)

